



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin, 35700 RENNES - FR
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
email : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

JUIN 2015

POSITION POLITIQUE DE LA CRPM

AVIS DU BUREAU POLITIQUE DE LA CRPM

(Approuvé par le Bureau Politique de la CRPM, 12 juin 2015, Crète-Grèce)

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique constitue l'un des défis les plus importants pour le développement humain durable au 21^e siècle, puisqu'il entraîne des répercussions sur et/ou est affecté par des enjeux socio-économiques mondiaux, notamment la pauvreté et les inégalités, le développement économique, la dynamique des populations et la migration, la production et l'approvisionnement énergétiques, la gestion des ressources, les modes de consommation et de production et la sécurité alimentaire. La nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter au changement climatique est toutefois au cœur même des efforts en matière de lutte contre le changement climatique.

Les études montrent que le changement climatique amplifie des phénomènes tels que l'aridité, les incendies de forêt et les fortes précipitations et accélère leurs effets secondaires, comme l'érosion des sols, la désertification et les inondations, entraînant un creusement des écarts entre les zones sèches et humides. Les Régions périphériques et maritimes des différents bassins maritimes -notamment la mer Baltique, la mer du Nord, l'Atlantique, la Méditerranée, la mer Noire, et tout particulièrement les régions insulaires qui sont en première ligne- sont donc particulièrement vulnérables aux phénomènes intenses comme les inondations, l'érosion des côtes, les fortes tempêtes ; elles paieront donc un plus lourd tribut au changement climatique que les régions européennes plus centrales. Les risques graves pour l'économie et la cohésion sociale auxquels ces Régions sont exposées nécessitent une approche ascendante dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et plans d'adaptation.

L'expérience acquise ces dix dernières années montre qu'une dimension territoriale claire, d'une part, et des initiatives de coopération aux différents niveaux de gouvernance (local, régional, national), de l'autre, peuvent aboutir à des actions sur-mesure parfaitement adaptées à la dynamique des populations ainsi qu'aux réalités et besoins à l'échelle locale et améliorer la bonne formulation des politiques et objectifs en matière de climat pour garantir l'efficacité de la lutte contre le changement climatique au niveau infranational.

Dans ce cadre, nous, les Régions périphériques et maritimes d'Europe, déclarons ce qui suit :

1. Il nous incombe d'élaborer et d'appliquer des lois, politiques, stratégies, normes, programmes et, bien souvent, des mécanismes fiscaux dans des domaines directement liés aux niveaux d'émissions de gaz à effet de serre et qui influent donc sur le changement climatique. Cette importante responsabilité, conjuguée à notre proximité avec les citoyens et à notre plus grande souplesse par rapport aux gouvernements nationaux, confirme que nos initiatives d'atténuation sont susceptibles de générer une importante réduction des émissions de gaz à effet de serre et illustre le caractère crucial de la prise en compte de toute la dimension territoriale dans l'action sur le climat.
2. Dans le cadre de cette responsabilité, nous avons conçu des plans d'action territoriaux sur le climat (à l'instar du Plan d'action sur le changement climatique horizontal de la stratégie européenne pour la mer Baltique, de la Stratégie sur le changement climatique 2050 du Pays Basque, du Plan climat-énergie pour la Bretagne, du **Plan-cadre d'atténuation et de la Stratégie d'adaptation au changement climatique de Catalogne, de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, de la Stratégie de lutte contre le changement climatique 2013-2020 de Valence, du plan d'action 2020 pour la région de la mer**

du Nord, de la Stratégie sur le changement climatique du Pays-de-Galles, etc..) et mis en œuvre des mesures politiques concrètes afin d'atténuer les effets du changement climatique ; nous avons également financé la recherche axée sur des thèmes clés liés à l'adaptation. **Par conséquent**, nous revendiquons un rôle accru dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation.

3. La qualité et l'incidence de nos initiatives appellent, d'une part, à un accroissement des ressources, de la décentralisation et de la subsidiarité, c.-à-d. à plus d'autonomie, à des compétences exclusives ou partagées, à une autorégulation et à des ressources financières et humaines plus importantes pour nos autorités régionales et locales, ainsi que, d'autre part, à une dimension réellement territoriale de toutes les initiatives relatives au climat internationales et nationales. Les stratégies macro-régionales peuvent constituer un outil important pour une coopération territoriale renforcée.
4. Les activités économiques marines et maritimes, telles que les industries maritimes, les énergies renouvelables marines et le tourisme côtier et maritime, sont des secteurs constituant une priorité stratégique car dotés d'un potentiel de contribution à l'atténuation du changement climatique important et inexploité. Ils sont susceptibles de stimuler l'innovation et les investissements dans nos territoires et, au bout du compte, de créer de l'emploi et une croissance durable. Ils peuvent également soutenir le leadership européen en matière de recherche et d'innovation dans les énergies renouvelables, ce qui constitue l'une des priorités de l'Union de l'énergie au regard des objectifs en matière de climat pour 2030. Il est donc crucial que les cadres pertinents fixés par la Commission européenne, à l'instar de la croissance bleue, soient fortement soutenus par toutes les parties intéressées et soient étendus.
5. L'adaptation de nos territoires au changement climatique doit être perçue comme revêtant autant d'importance que les actions d'atténuation déjà engagées. L'adaptation recouvre des domaines d'action clés, tels que la résilience, la gestion du risque, le tourisme, la gestion des zones côtières, la biodiversité et les zones protégées, l'aridité, la gestion, l'infrastructure et le transport de l'eau, la cartographie des données, la sécurité des personnes et des biens, la finance et l'assurance, la planification territoriale et le développement urbain, les ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion des forêts et pêcheries, etc. La mise en œuvre efficace des stratégies implique de renforcer la coordination verticale entre tous les échelons administratifs ainsi que la coordination horizontale entre les services en charge de l'adaptation au changement climatique.
6. Les processus mondiaux relatifs au changement climatique, tels que le Carbonⁿ Climate Registry, la plateforme d'information du Carbon Disclosure Project, la campagne « Pour des villes résilientes », le Pacte des Maires et le Pacte des Îles, renforcent la transparence et le suivi des émissions de gaz à effet de serre et devraient être encore plus encouragés et soutenus par l'UE et les autres institutions internationales.
7. Les négociations en cours au regard de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devraient aboutir à un nouvel accord général, équilibré et durable lors de la COP 21 de Paris. Cet accord doit répondre aux attentes des citoyens mais aussi faire « force de loi » et être « applicable à tous » ; il constituera alors une étape importante dans le processus de négociation relatif aux défis climatiques après 2020.
8. Nous saluons la reconnaissance par l'ONU, dans le cadre des négociations internationales, des gouvernements locaux et régionaux comme l'un des neuf groupes et acteurs non étatiques majeurs de la société civile pour la mise en œuvre du développement durable. Au vu du rôle essentiel que nous jouons, nous soulignons notre capacité, en tant que partie prenante gouvernementale, à concevoir des politiques d'atténuation et d'adaptation selon une approche ascendante. Nous revendiquons également notre implication directe aux différentes étapes décisionnelles et, en conséquence, un rôle spécifique dans la mise en œuvre, le suivi et la révision de l'accord mondial sur le climat.

Les Régions s'engagent à faire en sorte que le changement climatique demeure une priorité politique et à sensibiliser toutes les parties prenantes. Par la présente elles :

9. Souscrivent à la [Déclaration des maires et dirigeants territoriaux sur le changement climatique](#), adoptée le 28 septembre 2013 à Nantes, France ;
10. Souscrivent à la [Déclaration des îles sur le changement climatique](#) adoptée à La Réunion, France, le 25 juin 2014 ;

11. Souscrivent à la [Déclaration climat des élus locaux et régionaux de la Méditerranée](#), adoptée à Marseille, France, le 11 décembre 2014 ;
12. Souscrivent à la [Feuille de route 2013-2015 sur le climat pour les villes et les gouvernements locaux](#) des Gouvernements locaux pour la durabilité (ICLEI) ;
13. Souscrivent aux messages clés du Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable (nrg4SD) pour la COP 20, adoptés à Lima en décembre 2014 ;
14. Souscrivent au Document de travail de la Commission pour l'Environnement, le changement climatique et l'énergie du Comité des Régions sur la Déclaration de Paris, adopté à Bruxelles, Belgique, le 4 mai 2015 à l'occasion de l'événement organisé conjointement par le Comité des Régions, nrg4SD et la Fondation de Recherche Appliquée en Environnement (AERF), intitulé « De Lima à Paris. Vers un accord sur le climat réussi - Quelle place pour les régions et les villes dans la COP 21 ? » ;
15. Soutiennent le « Forum de la société civile méditerranéenne préparatif à la COP 21 de Paris - Vers une inclusion des acteurs de la Méditerranée », qui se tiendra les 4 et 5 juin 2015 à Marseille, Villa Méditerranée, France ;
16. Soutiennent le Pacte des États et des Régions, promu par le Climate Group, nrg4SD, le CDP et R20, qui constitue une initiative ambitieuse lancée en septembre 2014 à New York, qui vise à dresser un inventaire fiable et public des émissions de gaz à effet de serre à destination des gouvernements infranationaux ;
17. Soutiennent le Sommet Mondial Climat et Territoires avec la société civile, qui se tiendra les 1^{er} et 2 juillet 2015 à Lyon, France.

Nous, les Représentants régionaux, nous nous engageons, conformément à nos moyens et ressources, à :

18. Intensifier nos efforts et initiatives politiques sur nos gouvernements nationaux afin de promouvoir un accord ambitieux reconnaissant clairement le rôle des Régions dans l'atténuation et l'adaptation ;
19. Renforcer le cadre de coopération entre les bassins maritimes (comme la Charte de Bologne pour la zone méditerranéenne, la stratégie macro-régionale pour la mer Baltique, etc.), à identifier, recueillir et partager les bonnes et mauvaises pratiques et études de cas, et à promouvoir l'examen par les pairs pour leur intensification et répliation potentielles dans et entre les bassins maritimes, en mettant la priorité sur les domaines clés où il existe des menaces, par exemple en matière d'inondation ou de gestion de l'eau ;
20. Promouvoir encore l'utilisation des inventaires et méthodes de suivi de nos émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des procédures de reporting transparentes ;
21. Mobiliser des fonds, renforcer les capacités et le soutien institutionnel pour concevoir et mettre en œuvre des plans et stratégies d'adaptation et d'atténuation en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, du développement de solutions énergétiques nouvelles et plus durables, de la facilitation, dans la mesure du possible, des technologies de production d'énergie maritime, de l'instauration d'un exemple de changement de paradigme du modèle industriel par la stimulation d'une économie circulaire peu consommatrice de carbone, et de l'adaptation au changement climatique dans la continuité du Pacte de Mexico (2010). Ces initiatives et stratégies constituent également d'excellentes opportunités par la croissance et la création d'emploi dans nos Régions ;
22. Encourager et contribuer à la création de modèles de gouvernance à plusieurs échelons efficaces pour renforcer la mise en œuvre des politiques en matière d'atténuation du changement climatique, ainsi que cela est notamment indiqué dans la [Déclaration de Ljubljana](#) pour renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments méditerranéens ;
23. Encourager encore et permettre la mise en œuvre de projets d'atténuation concrets sur le terrain de nos différents territoires, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le transport, notamment maritime, ainsi que sur l'adaptation ;
24. Nous impliquer plus fortement dans les initiatives climatiques novatrices, telles que les communautés de connaissance et de l'innovation (CIC), à renforcer nos alliances avec d'autres parties prenantes et à mener des initiatives conjointes avec des acteurs clés partageant notre vision dans le cadre des négociations internationales, notamment les réseaux intergouvernementaux et les ONG.

Nous, les Régions, appelons nos gouvernements nationaux à :

25. Œuvrer à la signature d'un accord juridiquement contraignant ambitieux tenant compte des alertes de plus en plus pressantes de la communauté scientifique ; l'urgence de la situation implique une réaction collective forte s'appuyant sur des solutions et un savoir-faire locaux ;
26. Assumer le rôle actif qu'ils doivent jouer dans la mise en œuvre de l'économie bleue, afin de faire de l'UE le leader mondial de la recherche et de l'innovation maritimes ; adopter une approche ascendante et à fixer des priorités libérant le potentiel des Régions au regard des piliers de la croissance bleue, en s'appuyant sur leurs stratégies de spécialisation intelligente, et à promouvoir à l'échelon européen les projets maritimes susceptibles de bénéficier du Fonds européen pour les investissements stratégiques ;
27. Adopter une approche ascendante pour le développement des Plans d'adaptation nationaux et identifier les responsabilités spécifiques des Régions dans leur mise en œuvre, en facilitant une coopération et une coordination aux différents échelons et en répartissant les ressources respectives ;
28. Promouvoir des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique novatrices et efficaces adaptées aux marchés locaux ;
29. Promouvoir la recherche et l'éco-innovation dans tous les secteurs économiques, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer l'utilisation efficiente de l'énergie et des ressources ;
30. Assurer des liens et synergies entre l'agenda climatique et l'Agenda pour le développement de l'après-2015 au niveau des décisions politiques, de l'opérationnalisation technique et de l'établissement de partenariats. Un lien étroit doit donc être créé entre les différents processus intergouvernementaux. La lutte contre le réchauffement climatique mondial et la pauvreté, en promouvant le développement durable et la préparation à la résilience et à la gestion des catastrophes, relève de la même logique que le développement humain durable, qui implique des actions stratégiques convergentes ;
31. Faire aboutir les promesses financières existantes et à garantir de nouvelles contributions des différents fonds, notamment le Fonds vert pour le climat. La participation active des pays en développement et des communautés vulnérables à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne sera possible qu'avec un soutien financier adéquat ;
32. Adopter et mettre en œuvre des mécanismes d'accès direct aux fonds mondiaux pour les gouvernements locaux, insulaires et régionaux, et, plus généralement, à garantir qu'un pourcentage significatif des fonds mondiaux, européens et nationaux sera dédié à l'action climatique territoriale ;
33. Exiger et faire en sorte que des actions en faveur du climat soient intégrées à tous les projets financés par différentes parties prenantes dans nos territoires.